

2021 en 12 images



BFA prend position dans la problématique de l'azote



Le secteur de l'alimentation animale belge s'inquiète de la crise du secteur porcin



Le manuel Sécurité au Travail est publié



BFA tire la sonnette d'alarme - prix des matières premières



BFA déménage !

2021 en 12 images



BFA co-organise le 5ème Congrès des Jeunes



PlattelandsTV Veevoederspecial - Durabilité



Assemblée Générale Publique de BFA - Bruges



Grippe aviaire



BCZ, BFA et la Febev apportent leur soutien à la manifestation des agriculteurs



Création de BrancheOrganisatie secteur porcin : Pork.be

BFA en 10 chapitres

1. Avant-propos	4
2. Durabilité & Climat	6
3. Environnement	8
4. Sécurité alimentaire & Qualité	10
5. Santé animale	12
Antibiotiques	13
Grippe aviaire	14
6. Politique alimentation animale	16
Assouplissement du feedban	16
Nouvelle législation bio en préparation	17
Valeurs maximales pour les mycotoxines	17
CVB	18
“Petites espèces animale” : brebis galeuses ?	19
7. Exportation	20
Russie	21
8. Défense des intérêts	22
Groupes de travail	24
Stakeholders	26
International	26
FEFAC	26
Fields of Europe	26
Nevedi et Deutsche Verband Tiernahrung (DVT)	26
GMP+ International	26
Qualität und Sicherheit (QS)	26
National	27
AFSCA	27
Concertation de la chaîne	27
Ovocom	28
Belplume	28
SALV	28
VEPEK	28
Belpork	29
AMCRA	29
9. 2021 en 12 mois	30
10. A propos de BFA	40

Marchés volatils et zone de turbulences

2021... une autre année turbulente, économiquement, socialement et politiquement.

Le télétravail était devenu monnaie courante, les réunions en ligne étaient la norme et nous oublions parfois que nous portons un masque buccal. Néanmoins, la pandémie de corona est restée bien présente en 2021.

Les prix élevés des matières premières, qui ont commencé à grimper en flèche en septembre 2020, se sont traduits par une forte hausse des prix des aliments pour animaux en 2021. Combinée aux rendements plus que médiocres, la crise du secteur de l'élevage porcin a été très profonde. BFA s'est battue pour obtenir des mesures de soutien et a cofondé l'organisation sectorielle Pork.be. Après tout, un modèle de rémunération correct pour nos agriculteurs et une compensation correcte pour leurs produits sont essentiels pour pouvoir relever tous les autres défis.

Le secteur de la volaille a été confronté à plusieurs épidémies de grippe aviaire. BFA a donc entièrement renouvelé son protocole de biosécurité pour la fourniture d'aliments pour animaux. Le Fonds d'Intervention pour les Salmonelles s'est à nouveau révélé être un important filet de sécurité avec 20 demandes en 2021.

Pour l'industrie laitière, BFA a proposé plusieurs mesures concrètes en matière d'alimentation animale qui peuvent contribuer à la réduction des émissions de méthane. D'ici 2030, les bovins flamands devront émettre près de 30 % de méthane en moins. La moitié de cette réduction doit être réalisée grâce à des solutions alimentaires telles que l'utilisation de graines de lin extrudées, la combinaison de tourteaux de colza et de drêche de brasserie, l'additif 3-NOP. En 2025, une première évaluation est déjà prévue – avec comme moyen de pression une réduction du cheptel bovin. À partir de 2022, l'ensemble de la filière bovine doit commencer à déployer ces mesures !

Dans le secteur de l'alimentation animale, nous nous efforçons toujours de rechercher des solutions de manière proactive et constructive via la filière de l'alimentation animale. Dans le contexte du problème de l'azote aussi. Grâce aux innovations récentes et à la disponibilité d'acides aminés synthétiques individuels et à la réduction de la teneur en protéines brutes dans les aliments composés et les rations pour bétail, le secteur de l'alimentation animale peut contribuer à réduire les émissions d'ammoniac dans le secteur de l'élevage. Il est donc très regrettable que les objectifs de réduction pour les volailles et les porcs soient si élevés et également qu'ils soient obligatoires au niveau de l'exploitation, ce qui n'incite pas à l'application de mesures relatives à l'alimentation animale. Il y a peut-être plus de possibilités à cet égard dans l'élevage bovin.

La situation de crise actuelle en Ukraine démontre clairement la nécessité de coopérer et d'avoir une vision large de l'avenir, en prêtant attention à la flexibilité, à l'innovation et à la circularité. Espérons que les gens se rendront compte à temps que nous devons nous concentrer sur notre propre secteur agricole et agroalimentaire – et non nous opposer à lui. Après tout, en plus d'apporter une contribution économique importante, ce secteur fournit également des denrées alimentaires produites sur place, de qualité supérieure et assurant la sécurité alimentaire.

En tant que secteur de l'alimentation animale, nous devons continuer à nous concentrer sur l'innovation et la circularité. Même dans des conditions de marché difficiles. 43 % des matières premières utilisées par l'industrie belge des aliments pour animaux sont déjà des co-produits de l'industrie alimentaire et des biocarburants. Ce chiffre doit passer à 50 % d'ici à 2030. De nombreux efforts ont déjà été déployés pour rendre la chaîne d'approvisionnement en soja plus durable. En outre, il y a également une recherche approfondie de protéines alternatives (locales) à l'utilisation de soja. Néanmoins, nous devons encore prendre d'autres mesures. Avec tous ses membres, BFA continue donc à travailler à la réalisation des 12 objectifs de sa charte de durabilité.

Dirk Van Thielen
Président

Katrien D'hooghe
Managing Director





Charte de durabilité de BFA

Malgré le contexte actuel très compliqué au niveau économique, social et politique, BFA et ses membres continuent de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les 12 objectifs mentionnés dans la charte de durabilité. Suite au XXIXe congrès de la FEFAC, BFA a lancé en 2020 la charte de durabilité, qui reprend 12 objectifs concrets à atteindre d'ici 2030.

Ces objectifs portent sur différents domaines : émissions de méthane, culture de soja durable, baisse de l'utilisation d'antibiotiques et utilisation de co-produits.

BFA a présenté ses premiers succès en 2021 :

- Investissement continu afin de rendre la chaîne d'approvisionnement de soja (tourteaux de soja, notamment) plus durable en achetant des certificats de soja durable. BFA a acheté plus de 450 000 certificats en 2021, ce qui représente 59 % de la consommation totale de soja par le secteur. L'ensemble de la consommation belge ainsi qu'une partie des exportations répondent ainsi aux exigences en matière de durabilité.
- Baisse des émissions de méthane par les bovins grâce à des mesures liées à l'alimentation animale, reconnues par la convention émissions entériques. BFA a déjà présenté plusieurs mesures concrètes par le biais du groupe de travail Gestion des aliments pour animaux, qu'elle préside. Deux de ces mesures ont été approuvées en 2021 : les graines de lin extrudées et tourteau de soja et drèche de brasserie pour remplacer le tourteau de soja. Trois autres mesures vont suivre en 2022 : graisse de colza, nitrate comme récepteur d'électrons et 3-NOP.
- Production de 3,38 millions de tonnes d'aliments pour animaux selon la convention relative aux aliments à basse teneur en nutriments (porcs et volailles). Cela permet ainsi de réduire les émissions de phosphore et de protéines dans l'environnement : concrètement, moins 16 millions de kilos d'azote et moins 10 millions de kilos de P_2O_5 .
- Utilisation accrue de co-produits issus de l'industrie alimentaire et des biocarburants : ces co-produits représentaient déjà 43 % des matières premières utilisées en 2020¹. Le secteur entend ainsi contribuer à l'économie circulaire dans notre pays.
- Adhésion à la stratégie flamande relative aux protéines, en s'engageant à utiliser davantage de protéines européennes, tout en diminuant la dépendance aux tourteaux de soja non européens.
- Publication d'un tout nouveau guide sur la sécurité au travail afin de réduire le nombre d'accidents de travail. Des formations ont également été organisées.
- Publication d'un tout nouveau protocole de biosécurité afin de lutter contre la propagation des maladies animales.
- Réduction de 74 % de l'utilisation d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux pour animaux par rapport à 2011, l'année de référence.
- Participation à l'élaboration d'une base de données reconnue au niveau mondial, Global Feed LCA Institute (GFLI). Cette base de données reprend l'empreinte carbone des flux d'aliments pour animaux afin de réduire l'empreinte écologique de ces aliments.

¹ Les chiffres de 2021 ne sont pas encore connus.



Azote

2021, l'année où le PAS a soudain pris une autre tournure !

L'azote est indispensable à la nature. Or, une quantité trop importante d'azote engendre deux problèmes majeurs dans les zones naturelles : une surfertilisation et une acidification. Il y a une différence entre l'endroit où l'azote est produit ou rejeté (émissions) et l'endroit où l'azote retombe (dépôt). Les dépôts d'azote engendrent une surfertilisation et une acidification.

La valeur de dépôt critique (VDC) représente la quantité de dépôt d'azote (kilogrammes d'azote par hectare et par an) pour un certain écosystème qui n'engendre pas de changement majeur à long terme au niveau de la biodiversité. Une VDC spécifique a été déterminée pour chaque (sous-)type d'habitat. Les zones naturelles ne sont en effet pas toutes aussi sensibles à la surfertilisation et à l'acidification. En 2019, un dépassement de la VDC a été constaté dans 63 % de la surface habitable des groupes d'habitats sensibles à l'azote (56 % de la surface totale Natura 2000).

Le programme PAS a été mis en place afin de satisfaire à la directive européenne sur l'habitat. Selon cette directive, les États membres européens doivent protéger et restaurer activement les zones naturelles faisant partie du réseau paneuropéen Natura 2000, avec pour objectif général de conserver ou de restaurer les habitats et de protéger les espèces. Les dépôts d'azote exercent une pression environnementale majeure sur le réseau Natura 2000. Si nous ne changeons rien à notre politique, ces dépôts nous empêcheront d'atteindre les objectifs de conservation qui ont été fixés.

Nous avons eu recours en Flandre au cadre de signification provisoire afin d'évaluer l'impact des dépôts d'azote sur les zones spéciales de conservation. Ce cadre constituait la base de la gestion des autorisations en Flandre. Le Conseil flamand des litiges en matière d'octroi de permis (*Raad voor Vergunningsbetwistingen*) a supprimé ce cadre fin février 2021.

BFA a réagi rapidement, de manière constructive. Une proposition de réduction de la teneur en protéines brutes dans les aliments pour porcs et pour volailles a été remise aux ministres concernés. Cette proposition, si elle est appliquée au niveau du secteur, permettrait de réduire de 10 % les émissions d'ammoniac par l'élevage de bétail en Flandre.

Le gouvernement flamand a promis de mettre en place un nouveau cadre PAS définitif en 2022. En attendant ce cadre définitif, des instructions et directives ministérielles ont été publiées le 2 mai 2021 afin de statuer sur l'évaluation appropriée. Il s'agissait en fait d'un arrêt des autorisations.

VITO a analysé plusieurs scénarios afin d'établir le cadre définitif, ce qui ne fut pas une mince affaire. BFA a eu de nombreux contacts au niveau politique et a fait part de son avis, toujours de manière constructive et justifiée. Au niveau politique, nous ne sommes pas parvenus à un accord en 2021. Le 1er décembre, les associations agricoles ont donc organisé des manifestations dans toutes les provinces flamandes, une action soutenue par BFA.

En savoir plus : [fact sheet de BFA - Azote](#)



La sécurité alimentaire reste une priorité absolue pour le secteur belge de l'alimentation animale

L'approche collective de la sécurité alimentaire par le secteur belge des aliments pour animaux, via le plan d'échantillonnage sectoriel de BFA, garantit depuis de nombreuses années un suivi précis de la qualité et de la sécurité de nos aliments pour animaux. Même si ce système a fait ses preuves à plusieurs reprises, nous adoptons une attitude proactive et modifions le plan lorsque cela s'avère nécessaire.

L'analyse des risques et le plan d'échantillonnage associé ne sont pas figés. La fréquence du monitoring pour l'aflatoxine dans le maïs en provenance de France a par exemple été intensifiée en mai 2021 suite à des notifications concernant un risque accru d'aflatoxine dans le maïs provenant du sud-ouest de la France. Ce monitoring plus fréquent nous permet de suivre la situation de près.

Par ailleurs, BFA met tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de ses membres. KAT (Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen e.V.), le cahier des charges allemand pour les œufs, exige par exemple un monitoring spécifique pour les aliments des animaux. Après des négociations avec KAT, nous avons convenu en 2020 que le monitoring serait organisé de manière sectorielle à partir de 2021. Une étape importante pour les membres concernés !

BFA s'est également concentrée en 2021 sur des prélèvements d'échantillons représentatifs, une logistique fluide pour l'envoi des échantillons et des accords efficaces avec les laboratoires. Il s'agit en effet d'éléments essentiels afin de réagir rapidement. La collaboration avec les laboratoires a été évaluée en long et en large. Les méthodes d'analyse utilisées ont été expliquées, et mises à jour si nécessaire. Il a également été question de la préparation des échantillons, du délai de conservation des échantillons, du délai de rapportage, etc.

En 2021, nous nous sommes aussi focalisés sur la mise en place du nouvel outil informatique (Libra QC) pour le suivi des plans d'échantillonnage et des analyses. La convivialité et la réduction de la charge administrative étaient des critères essentiels lors de la mise en place du système.

Voici deux exemples qui illustrent ces objectifs :

- La communication des données avec les laboratoires a été automatisée. Outre l'optimisation de l'échange des résultats, la transmission électronique des demandes d'analyse aux laboratoires a été mise en place.
- L'utilisateur peut suivre les analyses en cours de manière très intuitive grâce au tableau de bord.

Les participants au plan d'échantillonnage sectoriel ont déjà pu découvrir Libra QC à l'automne 2021, lorsqu'ils ont indiqué les tonnages pour le plan d'échantillonnage 2022. Le 1er janvier 2022, nous sommes totalement passés à ce nouveau système.



Top 5 analyses de matières premières

493

Mycotoxines / Aflatoxine

362

Pesticides

191

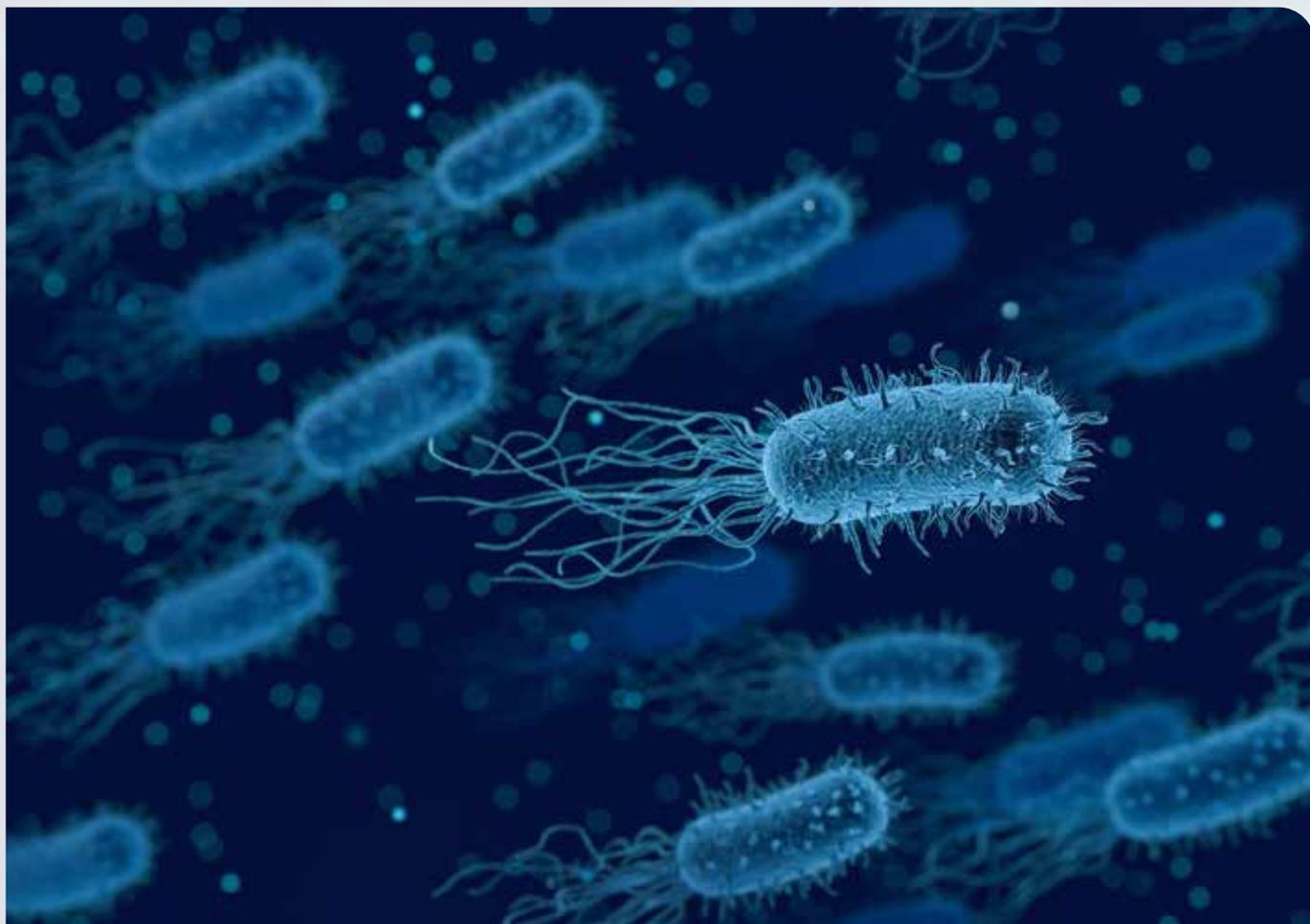
Dioxines et PCB affectés par les dioxines

157

Métaux lourds

122

PCB non affectés par les dioxines



Le secteur des aliments pour animaux réduit de 74 % son utilisation d'antibiotiques

Ces dernières années, BFA a pris différentes mesures afin de réduire l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques : enquêtes annuelles, pas de prescription pour les porcs d'engraissement à partir de 15 semaines, prescription électronique, rédaction d'une convention sur les aliments médicamenteux avec l'AFSCA, développement d'un outil de dosage de précision, pas de mélange de colistine dans les aliments médicamenteux. Les efforts fournis ont permis de réduire considérablement l'utilisation d'antibiotiques via les aliments médicamenteux depuis 2011.

Comme chaque année, BFA a lancé en 2021 une enquête auprès de ses membres concernant la production d'aliments médicamenteux pour animaux. Si nous analysons la diminution des antibiotiques dans les aliments médicamenteux pour animaux (exprimée en substance active), nous avons atteint une baisse de 74 % par rapport à 2011, l'année de référence. En 2020, ce chiffre était de 69 %. Étant donné que nous avons connu une légère augmentation en 2020, BFA a intensifié en 2021 l'accompagnement individuel des fabricants qui utilisaient davantage d'antibiotiques. Cette approche individuelle a porté ses fruits !.

BFA a fixé d'ambitieux objectifs en matière de réduction de l'utilisation d'antibiotiques dans sa charte de durabilité. L'objectif de réaliser une réduction de 75% pour 2024 est à portée de main. L'étape suivante consistera à éliminer complètement l'utilisation d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux d'ici à 2030.

L'objectif de réduction de 75 % fait également partie de la nouvelle « [Convention relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre l'Autorité fédérale et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne](#) » et de la [Vision 2024 de l'AMCRA](#). La convention a officiellement été signée par BFA et les autres partenaires sectoriels en 2021.

Afin de renforcer davantage cet objectif de réduction des antibiotiques, BFA a revu la convention relative aux aliments médicamenteux pour animaux avec l'AFSCA. Suite à l'ajout de plusieurs nouveautés et du nouveau trajet de réduction, cette convention correspond davantage à la réalité sur le terrain. Cette convention a également été signée par l'AFSCA et BFA en 2021.

L'application pour l'établissement de prescriptions électroniques a elle aussi été adaptée selon le nouveau règlement 2019/4. La nouvelle version a été lancée fin janvier 2022.

BFA et ses membres ont déjà atteint d'importants objectifs en termes de réduction des antibiotiques. Nous avons pour objectif de les supprimer complètement d'ici 2030. « Mesurer, c'est savoir » : ce principe est au centre de l'approche de BFA, afin de parvenir avec nos membres à une réduction encore plus importante et rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques.

La grippe aviaire a de nouveau joué les trouble-fêtes en 2021

Les maladies animales ont un impact considérable sur le secteur agricole : en premier lieu sur la santé animale, évidemment, mais aussi sur la sécurité alimentaire (salmonelles, par exemple), les exportations (embargos suite à la peste porcine africaine) et la santé publique (Campylobacter). En 2021, c'est la grippe aviaire qui a de nouveau agité le secteur en 2021.

Les conséquences de la vague de grippe aviaire de 2020 se sont encore fait ressentir lors de la première moitié de l'année. Les mesures de restrictions telles que l'obligation de confinement et l'interdiction de desserrage n'ont pu être levées qu'à la mi-mai en raison de plusieurs foyers constatés chez des commerçants et des éleveurs amateurs.

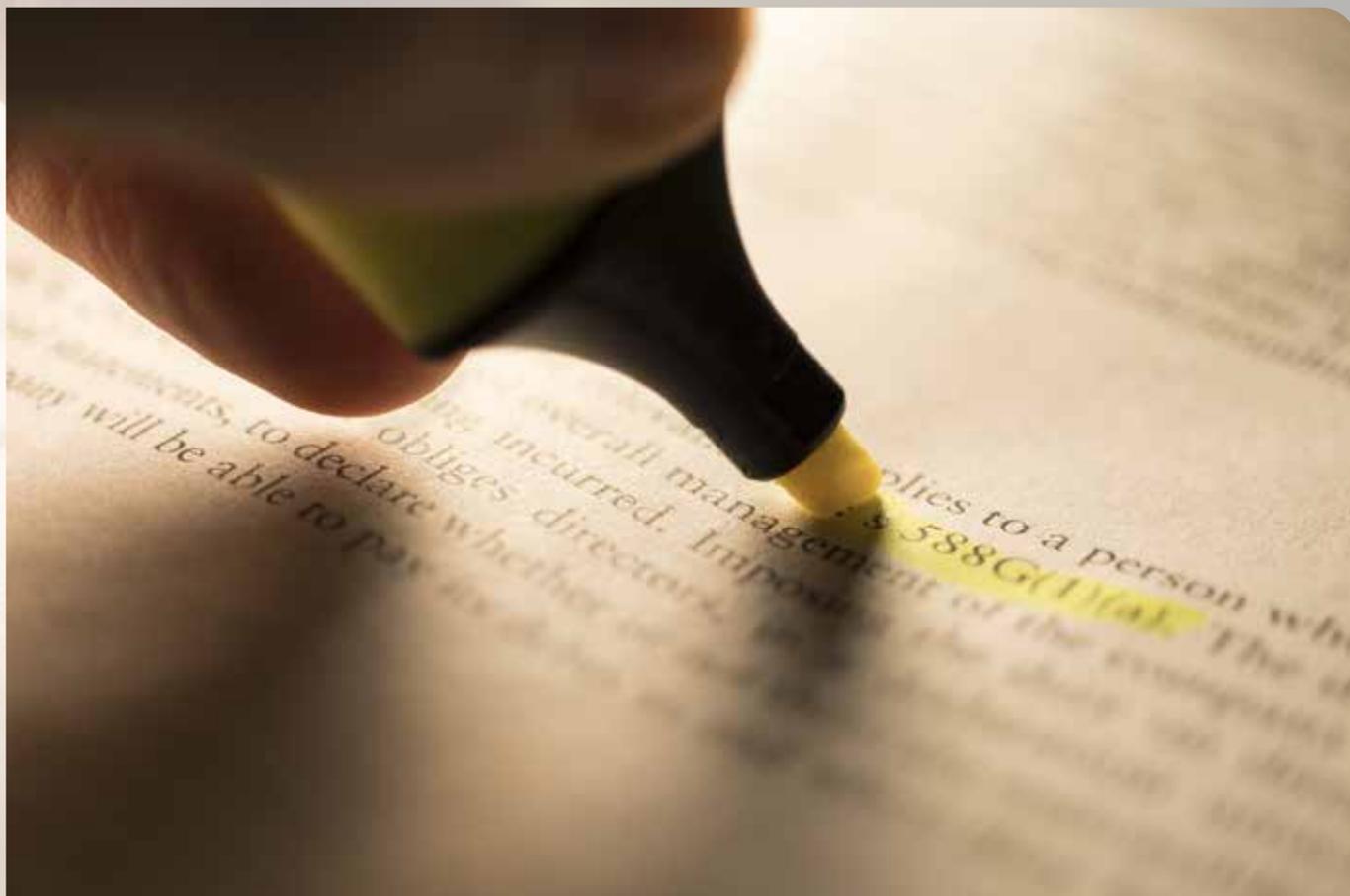
Plusieurs éleveurs avicoles particuliers ont été confrontés à une contamination à la grippe aviaire en été. La nouvelle loi relative à la santé animale exige désormais qu'une zone de surveillance et une zone de contrôle soient également délimitées en cas de foyer chez un particulier. Les foyers constatés chez les éleveurs non professionnels ont donc un impact beaucoup plus important que ces dernières années.

Les contaminations relevées après l'été chez des oiseaux sauvages en Europe et en dehors ont de nouveau laissé présager une forte saison de grippe aviaire. Fin octobre, nos pays voisins ont été confrontés aux premiers foyers dans des exploitations professionnelles. Après les premiers cas chez des oiseaux sauvages en Belgique mi-novembre, les premiers foyers dans des exploitations professionnelles sont apparus début décembre. Des mesures supplémentaires ont été prises, telles que l'obligation de confinement et des mesures de précaution lors du desserrage, afin de limiter au maximum les contaminations.

BFA a elle aussi relevé la biosécurité au plus haut niveau grâce à l'application de notre protocole de biosécurité. Le tout nouveau protocole a été lancé l'année dernière. Les foyers relevés cet automne étaient donc l'occasion parfaite de tester la convivialité de ce nouveau protocole : nous avons reçu de nombreuses réactions positives de la part de nos membres.

L'énorme pression constante liée au virus de la grippe aviaire nous amène à réfléchir. La Belgique doit-elle envisager une stratégie de vaccination afin de devancer le virus ? Devons-nous en tenir compte de manière « standard » dans la gestion des éleveurs avicoles afin de réagir rapidement aux éventuels foyers ? Dans tous les cas, nous devons tenir compte du fait que nous serons régulièrement confrontés à la grippe aviaire.





Assouplissement du feed ban

L'Europe a mis en place le « Feed Ban » (règlement (CE) n° 999/2001) suite à la crise de la vache folle (encéphalopathie spongiforme bovine - ESB) qui a sévi dans les années '90. Ce règlement impose des règles strictes concernant l'utilisation de sous-produits animaux dans les aliments pour animaux. Or, les protéines transformées (PAT) provenant d'animaux non ruminants sont absolument sans danger ! BFA plaide donc depuis plusieurs années pour un assouplissement raisonné de l'interdiction d'utiliser des protéines animales transformées dans les aliments pour bétail. D'un point de vue nutritionnel, il s'agit

d'une importante source de protéines et une alternative possible pour remplacer le soja.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement [2021/1372](#) le 7 septembre 2021, le secteur de l'alimentation animale peut à nouveau utiliser des PAT à de strictes conditions :

- PAT de volailles dans les aliments pour porcs ;
- PAT de porcs dans les aliments pour volailles ;
- [PAT d'insectes](#) dans les aliments pour porcs et pour volailles ;
- Gélatine de ruminants dans les aliments pour non-ruminants.

L'utilisation de PAT est soumise à des règles strictes. De nombreux éléments doivent encore être adaptés au niveau belge avant que la législation européenne ne puisse effectivement être appliquée.

- Les aliments doivent être produits dans des sites de fabrication dédiés. Les protéines animales transformées de porcs peuvent en effet être utilisées dans les aliments pour volailles uniquement, et les protéines de volailles uniquement dans les aliments pour porcs.
- Outre le transport des protéines animales transformées à proprement parler, les aliments finaux doivent également être transportés dans des véhicules « dédiés » (contenant uniquement des aliments pour volailles, par exemple).
- Les « listes feed ban » reprenant les opérateurs agréés et enregistrés doivent respecter la nouvelle réglementation. Les listes existantes doivent être adaptées, et de nouvelles listes doivent être ajoutées.
- Seule l'AFSCA est habilitée à fournir les agréments et autorisations nécessaires aux fabricants d'aliments pour animaux. Nous attendons encore les instructions concrètes à ce sujet.

Nouvelle législation relative aux produits biologiques

La nouvelle législation relative aux produits biologiques a été préparée en 2021.

Une importante modification reprise dans ce règlement est que la dérogation de 5 % d'aliments non biologiques est limitée aux « jeunes volailles ». Maximum 5 % d'aliments courants riches en protéines peuvent être utilisés dans la ration de « jeunes » volailles – à condition que les aliments pour animaux ne soient pas disponibles sous forme biologique, avec une confirmation des autorités compétentes, et si les aliments pour animaux sont produits sans solvants chimiques. En général,

l'appellation « jeunes volailles » désigne les volailles de moins de 18 semaines. La dérogation peut donc encore être utilisée pour les aliments destinés aux poulets de chair, mais cela n'a que peu de sens pour les aliments destinés aux poules pondeuses. Le nouveau règlement (UE) 2018/848 relatif aux produits biologiques est entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Mycotoxines : discussions européennes concernant les valeurs maximales

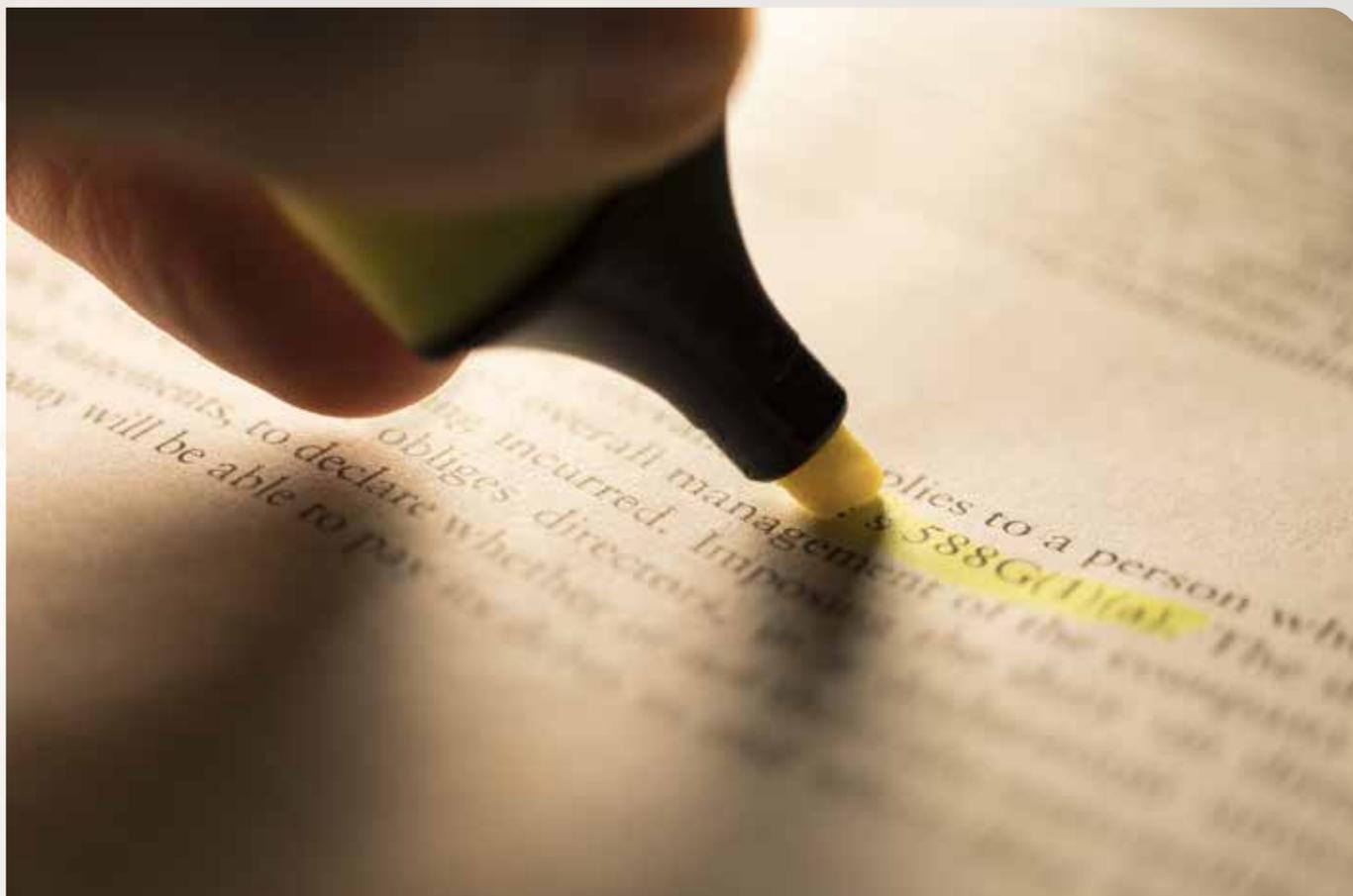
Le groupe de travail européen pour les contaminants dans les aliments pour animaux estime qu'il est nécessaire de garantir la santé et le bien-être des animaux en déterminant des teneurs maximales strictes (au lieu des directives actuelles) pour la quantité de mycotoxines dans les aliments complets pour animaux.

Voici la proposition qui a été faite :

- Passer de valeurs cibles à de strictes normes maximales pour les aliments pour animaux, mais pas pour les matières premières.
- Abaisser les valeurs maximales existantes de DON dans les aliments pour porcs de 0,9 à 0,7 ppm.
- Introduire des valeurs maximales supplémentaires, par exemple 0,5 ppm de ZEA dans les produits à base de betteraves sucrières.

Ces changements mettraient le secteur de l'alimentation animale dans une position difficile.

Alors que BFA, la FEFAC et d'autres fédérations européennes ont demandé à plusieurs reprises de modifier la proposition, la Commission européenne reconnaît désormais que la proposition actuelle (normes strictes pour les aliments composés, mais pas pour les matières premières) impose une pression énorme au secteur des aliments composés, les derniers intervenants de la chaîne. La Commission européenne étudie si la proposition doit être adaptée.



CVB : nouvelles règles de calcul pour les aliments pour porcs dans le tableau des aliments

CVB s'est basé sur des études relatives à la digestion de porcs en pleine croissance et a mis à jour les règles de calcul afin de déterminer les valeurs énergétiques nettes des aliments destinés aux porcs en cours de croissance. Ces nouvelles règles de calcul permettront de déterminer plus précisément les rations des porcs, afin d'augmenter le rendement et de diminuer les pertes d'azote et de phosphate dans l'environnement. Le tableau des aliments de CVB reprend 3 nouvelles matières premières : les fibres de petits pois, les protéines liquides de petits pois et la crème de petits pois.

La bibliothèque des formules de CVB a également été mise à jour. Ces fichiers confidentiels sont uniquement disponibles pour les organisations de soutien de CVB et les membres de BFA.

Utilisation des règles de calcul CVB dans le logiciel d'optimisation

Bonne nouvelle : après de nombreuses demandes des fabricants d'aliments composés, nos membres peuvent depuis peu importer les règles de calcul CVB dans le logiciel d'optimisation ! Le 3 décembre 2021, CVB a organisé un webinaire expliquant

comment Adifo a conçu une plateforme permettant d'importer les règles de calcul CVB dans des programmes d'optimisation et de calcul des rations.

« Petites espèces animales » : les brebis galeuses de la législation européenne ?

La législation que nous devons respecter est en grande partie déterminée au niveau européen. Même si nous avons parfois l'impression que cette législation se décide loin de nous, les conséquences sont souvent très importantes. Nous remarquons par exemple que certaines espèces animales plus petites (les « espèces mineures ») comme les poissons (d'ornement), les oiseaux d'ornement, les petits mammifères et les lapins sont souvent oubliées, par exemple dans les dossiers d'enregistrement des additifs. BFA demande donc davantage d'attention pour cette problématique.

Lors de l'enregistrement ou du réenregistrement d'additifs pour animaux, certaines espèces animales sont souvent oubliées, ou les demandeurs d'autorisations (la plupart du temps le(s) fournisseur(s) de l'additif en question) estiment que cela ne vaut pas la peine de tenir compte de certaines espèces animales lors de l'élaboration du dossier. Certains additifs autorisés légalement sont donc de plus en plus compliqués à trouver pour les utiliser dans les aliments destinés aux espèces mineures.

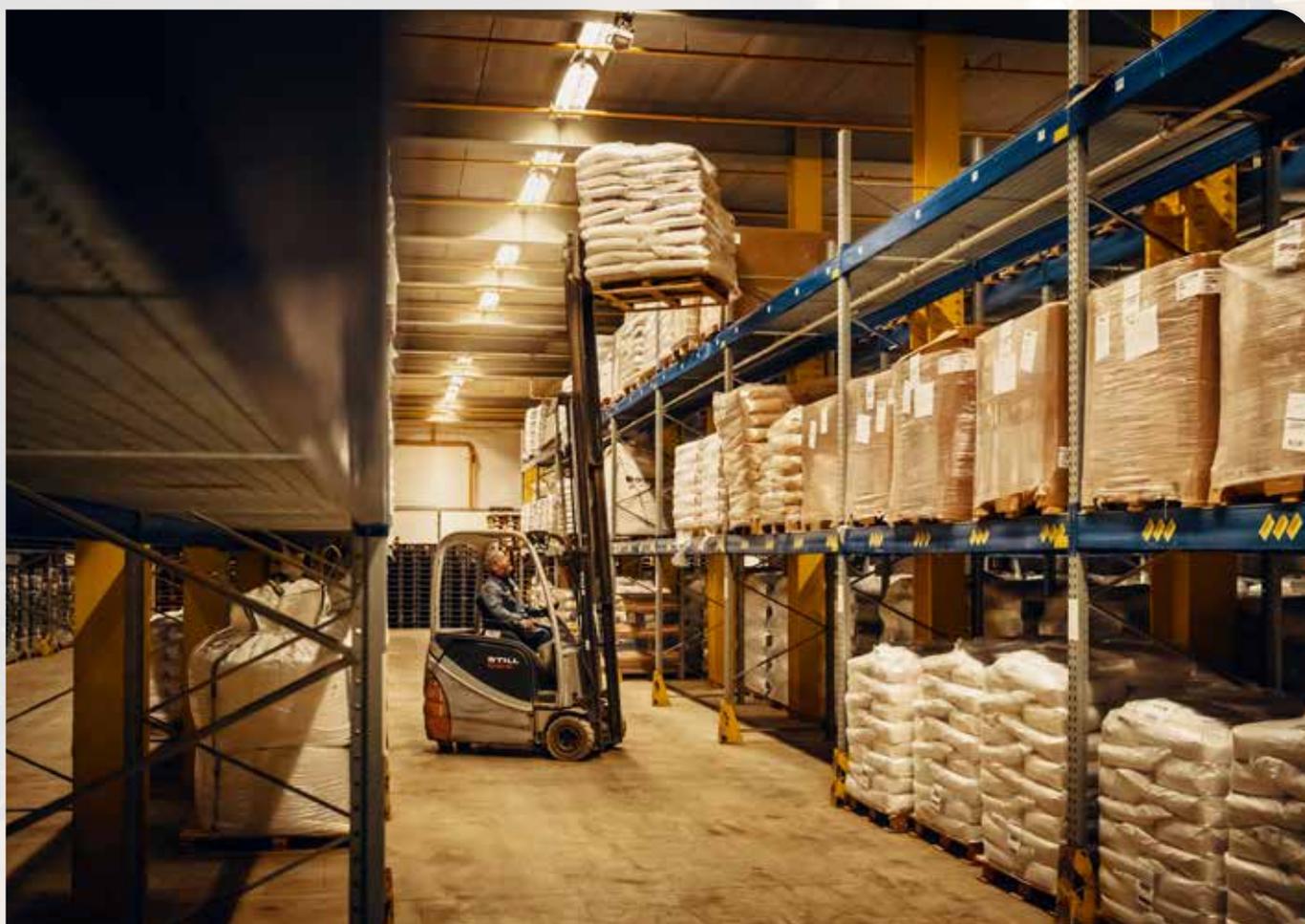
Les additifs destinés à être utilisés dans les aliments pour appâts pour poissons en sont un bon exemple. Les appâts sont considérés comme des aliments pour animaux producteurs d'aliments. Le principal ingrédient des appâts est un colorant, qui n'est actuellement plus disponible, à défaut d'autorisation. Nous constatons le même problème pour les oiseaux d'ornement et les lapins nains. La future réforme de la législation relative aux additifs est l'occasion parfaite d'aborder cette problématique. BFA et la FEFAAC suivent donc ce dossier de près.

Une exception a finalement été accordée au niveau national pour l'utilisation d'un colorant (oxyde de fer) dans les aliments pour appâts en attendant l'approbation éventuelle de la demande en cours pour une nouvelle autorisation au niveau européen (utilisation chez toutes les espèces animales, sauf les chevaux). Étant donné que nous ne savons pas encore si ces colorants seront autorisés au niveau européen, nous vous conseillons d'être prudent et d'en utiliser le moins possible. Cette tolérance n'est pas applicable aux autres colorants.

La disponibilité des additifs n'est par ailleurs pas le seul problème : l'étiquetage correct de ces aliments pose également des difficultés. La catégorisation des lapins nains en tant qu'animaux de consommation ne correspond pas à la réalité et empêche d'étiqueter correctement les aliments destinés à ces animaux. À l'instar des aliments destinés aux chiens, chats et autres petits mammifères, ces aliments sont commercialisés dans des emballages colorés mentionnant plusieurs langues. Or, l'étiquetage devrait répondre aux règles fixées pour les aliments destinés aux animaux producteurs d'aliments (composition complète avec ingrédients individuels et mention détaillée des additifs avec numéros européens). Il n'est souvent pas possible d'indiquer ces informations de manière lisible en plusieurs langues sur ces petits emballages. Grâce à l'intervention de BEPEFA et de BFA, la législation européenne va être adaptée spécifiquement pour l'étiquetage des aliments destinés aux lapins nains. Cette adaptation n'a pas encore été finalisée, mais il s'agit déjà d'un pas dans la bonne direction.

Exportations

Les exportations deviennent de plus en plus importantes chaque année. Le secteur belge de l'alimentation animale crée ainsi une importante valeur ajoutée. Étant donné que les pays d'exportation imposent souvent des exigences spécifiques, notamment en matière de sécurité alimentaire, BFA rencontre au moins 2 fois par an l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Le groupe de travail Exportation de BFA se charge de la préparation de ces réunions. De nombreuses réunions spécifiques ont par ailleurs été organisées en 2021, notamment avec la Russie, le fait marquant de l'année 2021 en matière d'exportations.



Visites d'inspection dans le secteur belge de l'alimentation animale

Des inspecteurs russes ont contrôlé 4 entreprises d'aliments pour animaux et 2 laboratoires belges en septembre.

Ces visites ont demandé de longs préparatifs, que ce soit par les entreprises concernées,

l'AFSCA ou BFA. Il était extrêmement important que ces audits se déroulent au mieux, étant donné que le résultat de ces visites allait avoir une influence sur l'ensemble des exportations d'aliments pour animaux et additifs belges vers la Russie.

En termes de contenu, il était important de montrer que la Belgique connaît les exigences législatives russes qui vont au-delà de la législation européenne. En outre, après les lettres d'avertissement sur les non-conformités des OGM, il fallait montrer que ce problème était maîtrisé. BFA et l'AFSCA ont ainsi proposé l'approche lot par lot pour les OGM. Cette approche a été convenue pour une période de six mois. Nous pourrions ensuite passer à une approche basée sur les risques.

Embargo sur tous les aliments belges pour animaux

[Un communiqué de presse de Rosselkhoznadzor¹](#) en octobre indique que la Russie a décidé d'interdire tous les aliments et additifs belges pour animaux à partir du 23 octobre en raison d'une nouvelle non-conformité aux OGM et d'un manque de contrôles de la part de l'AFSCA.

Suite à cette interdiction et après concertation avec BFA, l'AFSCA a envoyé un courrier officiel à la Russie en demandant de lever les interdictions provisoires pour les types d'aliments suivants :

- Aliments pour animaux d'origine animale : relèvent de la surveillance directe de l'AFSCA par le biais du certificat sanitaire vétérinaire ; un rapport d'analyse lot par lot des OGM est demandé avant de signer le certificat.
- Aliments pour animaux sans ingrédients d'origine animale ET sans ingrédients d'origine végétale : le risque d'OGM non conformes est limité pour ces aliments.

Rosselkhoznadzor n'a pour l'instant constaté aucune non-conformité dans ces deux types d'aliments pour animaux provenant de Belgique.

Les restrictions seront progressivement levées à partir du 1er novembre pour plusieurs additifs destinés à l'alimentation animale.

La Russie donne le feu vert aux exploitations belges d'aliments pour animaux qui ont été auditées

[Le communiqué de presse de Rosselkhoznadzor du 26 novembre](#) confirme que les visites d'inspections menées en septembre par la Russie dans des entreprises belges d'aliments pour animaux se sont bien déroulées. Ce communiqué précisait que les entreprises ayant fait l'objet d'un audit entre le 7 et le 10 septembre 2021 pouvaient reprendre leurs exportations vers la Russie jusqu'au 25 mars 2022, après l'embargo annoncé le 23 octobre 2021. Le communiqué de Rosselkhoznadzor précise que des contrôles approfondis seront effectués en laboratoire pour les produits entrants.

L'AFSCA a reçu en décembre le compte-rendu officiel de ces visites d'inspection. Les autorités russes sont particulièrement préoccupées par le système de traçabilité européen pour les matières premières d'origine animale.

Les entreprises concernées ont répondu aux remarques individuelles. L'AFSCA, BFA et FRANA ont discuté des réponses aux questions plus générales concernant le système belge d'auto-contrôle.

L'AFSCA a également reçu un courrier de la Russie à propos de l'exportation d'additifs. Ce courrier reprend une liste de 171 additifs et prémélanges enregistrés en Russie. Un questionnaire détaillé doit être rempli pour chaque produit. L'AFSCA a prévu des instructions pour remplir ce questionnaire, en collaboration avec BFA et FRANA.

¹ Rosselkhoznadzor est le service fédéral chargé du contrôle vétérinaire et phytosanitaire en Russie.



Le secteur porcin en crise

Personne n'a oublié les images des rayons vides des magasins lorsque la pandémie de Covid-19 nous a frappés de plein fouet en 2020. Les consommateurs se sont véritablement jetés sur le papier toilette, mais personne ne se faisait de souci pour les denrées alimentaires. Grâce à nos agriculteurs, et par extension l'ensemble de la chaîne alimentaire, nous avons en effet pu bénéficier d'un approvisionnement fluide et ininterrompu. L'agriculture et les « délicieux produits de chez nous » n'avaient jamais connu un tel succès.

Or, à peine un an et demi plus tard, en septembre 2021, les choses ont bien changé... Les éleveurs porcins ont clairement tiré la sonnette d'alarme. Les prix des porcs et des porcelets étaient alors au plus bas. Les prix des matières premières, qui augmentaient fortement depuis septembre 2020, ont entraîné une hausse des prix des aliments pour animaux. Après l'épidémie de peste porcine africaine en 2018 et les difficultés liées au coronavirus, les circonstances économiques ont mis à mal la rentabilité des éleveurs et de l'ensemble de la filière porcine en 2021.

BFA a elle aussi alerté les politiques, ainsi que les différents intervenants de la filière porcine.

Outre de nombreux contacts politiques individuels, suite à son Assemblée générale, BFA a demandé au gouvernement flamand en septembre 2021 d'accorder un soutien financier (soutien Corona) aux éleveurs porcins flamands. Les autorités de nos pays voisins ont fait de même. Le gouvernement flamand a ensuite annoncé en octobre un ensemble de mesures, certes limitées, pour un montant de 16 millions d'euros. Le gouvernement fédéral a reconnu le secteur porcine comme un secteur en crise.

Nous demandons aux autorités d'adopter une vision claire, transversale. Les exigences imposées à nos agriculteurs doivent également s'appliquer aux produits importés. Par ailleurs, les exigences en matière de bien-être animal, les conditions concernant la production biologique et les exigences environnementales sont souvent contradictoires. Nous devons donc mettre en place une vision globale à long terme, qui reprend tous ces éléments.

En novembre, BFA a alerté la presse à propos de la forte hausse des prix des matières premières et l'impact de cette augmentation sur l'élevage flamand. En 2021, les prix des aliments pour animaux ont augmenté moins rapidement que les prix des matières premières.

En décembre, BFA a participé à la création de l'organisation professionnelle dédiée au secteur porcine : Pork.be. Cette organisation a travaillé sur un plan d'action pour l'élevage porcine belge et sur des mesures structurelles à long terme. L'objectif principal ne doit pas être d'atteindre une production effrénée, mais plutôt de valoriser durablement et de mettre à profit l'ensemble de l'animal.

Nous n'avons pas seulement besoin de mesures de soutien uniques, à court terme. Nous avons surtout besoin d'une solution structurelle et d'une perspective claire pour l'avenir : à quoi ressemblera l'élevage porcine durable en 2030 ?

La concertation de la chaîne a également discuté de cette crise. Le groupe de travail a explicitement demandé aux clients de se montrer solidaires avec les éleveurs porcins. La société demande en effet de nombreux efforts à nos agriculteurs – avec les investissements qui vont de pair, mais dans les magasins, les « consommateurs » sont rois, et non les « citoyens ». La priorité est donc de fixer des prix corrects au sein de la filière alimentaire en tant que telle. Expliquer aux consommateurs pourquoi des produits alimentaires de qualité et durables doivent se payer à un prix juste. Les « délicieux produits de chez nous », produits en respectant les plus strictes normes de qualité et de durabilité, méritent un prix correct.

Défense des intérêts

Il est très important que nos membres participent activement à notre organisation. BFA a donc complètement revu la structure de ses groupes de travail début 2021.

Stakeholders

Les initiatives et points de vue collectifs sont désormais préparés et élaborés parmi **10 groupes de travail thématiques**. Des **task forces spécifiques** ont été créées au sein de chaque groupe de travail afin d'aborder certains thèmes plus en détail.



Durabilité et climat

Le groupe de travail Durabilité et climat regroupe divers thèmes et task forces (TF). Les différentes task forces traiteront chacune un des 12 objectifs de la charte de durabilité de BFA.

Sécurité alimentaire et qualité

Le groupe de travail sur la sécurité et la qualité des aliments met l'accent sur le caractère dynamique des plans d'échantillonnage et des spécifications de qualité. Des évaluations et des ajustements sont effectués régulièrement.

Les contaminations récentes, les analyses de risque, les protocoles d'analyse et les résultats sont discutés dans ce groupe de travail. Les aspects des spécifications spécifiques (HFA, Fields of Europe, ...) sont également abordés.

Fonds d'intervention Salmonelles (IFS)

Le groupe de travail sur le Fonds d'intervention Salmonelles représente les fabricants d'aliments pour volailles qui coordonnent la coopération entre les différents maillons de la chaîne de la filière volaille (du couvoir à l'abattoir). Le groupe de travail s'occupe principalement du suivi du Fonds d'intervention Salmonelles (IFS). Seuls les fabricants participant à l'IFS peuvent participer à ce groupe de travail.

Nutritionnistes

Le groupe de travail Nutritionnistes surveille la qualité nutritionnelle des aliments pour animaux. Les propositions de recherches scientifiques, les modifications apportées à la législation sur l'alimentation animale, ainsi que des sujets tels que l'évaluation des aliments pour animaux (Bureau central de l'alimentation animale - CVB) y sont traités.

Communication

Le groupe de travail Communication veille à ce qu'il y ait une communication claire avec les membres, les parties prenantes, les partenaires. Communiquons-nous assez clairement ? Atteignons-nous le bon public avec les bons outils de communication ? Sommes-nous suffisamment innovants ? Voici les sujets qui peuvent être discutés dans ce groupe de travail.

Lisier et minéraux

Le groupe de travail Lisier & Minéraux se réunit autour de tous les sujets liés à la nouvelle législation sur le lisier et à tous les amendements y afférents. D'autres sujets incluent les droits de régression, le traitement du lisier, les chiffres d'excrétion, etc.

Santé animale

Le groupe de travail Santé animale traite d'une part des sujets concernant les maladies animales et les exigences de biosécurité qui y sont liées, et d'autre part toutes les questions connexes concernant les aliments médicamenteux pour animaux (par exemple les résultats des enquêtes sur les aliments médicamenteux pour animaux, la prescription électronique) seront également examinées dans ce groupe de travail.

Fabricants de prémélanges

Les membres du groupe de travail Fabricants de prémélanges discutent de sujets tels que les (prochains) changements de la législation sur les additifs, mais aussi la législation CLP (Classification, étiquetage et emballage), la législation ADR (Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route) et la notification des mélanges dangereux au Centre Antipoison sont des sujets qui seront abordés en détail.

Exportation

BFA fournit une assistance à ses membres en cas de problèmes à l'exportation. Le groupe de travail Exportation, dans lequel tous les membres qui exportent sont représentés, discute des dossiers d'exportation en cours et les soumet à l'AFSCA et nous cherchons ensemble des solutions appropriées. Depuis 2010, BFA a également élaboré un plan d'échantillonnage exportations spécifiquement pour les exportateurs.

Environnement

Le groupe de travail Environnement se concentre sur les thèmes liés à l'environnement, comme la problématique actuelle de l'azote. Des dossiers comme les explosions de poussières (GEX), le transport, etc. y seront également abordés.

Défense des intérêts

BFA a toujours accordé beaucoup d'importance à une communication directe et ouverte avec ses **partenaires**. La transparence est en effet source de confiance ! Nous communiquons donc à propos de ce que nous faisons, et pourquoi nous le faisons. Nos partenaires regroupent notamment les autres intervenants de la chaîne agroalimentaire, les différentes autorités publiques, mais aussi plusieurs organisations européennes. Il s'agit d'une nécessité absolue dans un secteur où les flux de matières premières sont de plus en plus mondialisés, et les canaux de distribution de plus en plus diversifiés.

Voici un aperçu de quelques-uns de nos partenaires principaux :

International

FEFAC

La FEFAC est la fédération européenne des fabricants d'aliments composés pour animaux. BFA fait non seulement partie du Conseil d'administration, mais est également active dans plusieurs groupes de travail. Citons par exemple le Collège des directeurs, le Comité de gestion de la sécurité des aliments pour animaux, le Comité de durabilité, le Comité des prémélanges, le Comité des aliments composés industriels pour animaux, la task force Biosécurité, le groupe de travail Peste porcine africaine, etc. La FEFAC est un important partenaire international. La législation est de plus en plus décidée à l'échelle européenne, à l'instar du débat social.

Nevedi et Deutsche Verband Tiernahrung (DvT)

Des réunions de concertation stratégiques sont régulièrement organisées avec Nevedi et DvT. Les sujets qui y sont abordés concernent notamment le développement de normes non OGM, les initiatives de durabilité, etc.

En collaboration avec le Feed Design Lab, Nevedi et BFA organisent chaque année le congrès des jeunes, un événement rassemblant autour d'un thème spécifique les professionnels de notre secteur âgés de moins de 40 ans. En 2021, le thème du congrès était «International-national : quel avenir pour le secteur de l'alimentation animale?»

GMP+ International

GMP+ International est le propriétaire et gestionnaire néerlandais des schémas de certification pour les aliments pour animaux. En tant que gestionnaire des plans d'échantillonnage nationaux pour le secteur belge des aliments pour animaux, BFA et GMP+ s'échangent chaque année les résultats des monitorings. Un accord d'interchangeabilité a également été conclu entre OVOCOM et GMP+ International.

Qualität und Sicherheit (QS)

Ce système de surveillance de la chaîne a été mis sur pied en 2002. Étant donné que l'Allemagne est un important pays exportateur d'aliments composés et de matières premières, un accord d'interchangeabilité a été conclu en 2004 entre QS, BFA et OVOCOM. Cet accord est renouvelé chaque année, de façon à ce que les fabricants belges d'aliments composés puissent livrer des aliments aux exploitations QS sans devoir effectuer un audit supplémentaire.

National

AFSCA

L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) existe depuis 2000. La sécurité alimentaire étant une priorité absolue pour BFA et ses membres, l'AFSCA est un partenaire essentiel pour notre association. Concertations régulières, étroite collaboration, conventions sectorielles et validation du système d'autocontrôle pour le secteur des aliments pour animaux et des plans d'échantillonnage de BFA : il ne s'agit là que d'un aperçu des interactions entre l'AFSCA et BFA. BFA fait également partie des différents groupes de travail et du Comité consultatif de l'AFSCA.

Concertation de la chaîne

Des tensions sont apparues au sein de la chaîne agroalimentaire suite aux divergences des consommateurs et des opérateurs en matière d'intérêts économiques. Afin de mieux gérer ces tensions, les organisations de la concertation belge de la chaîne souhaitent améliorer la collaboration mutuelle et encourager les bonnes relations. En tant qu'organes belges de concertation de la chaîne agroalimentaire, BFA, AGROFRONT (Boerenbond, ABS et la FWA), FEVIA, l'UNIZO, l'UCM et COMEOS ont pris l'initiative de rédiger et signer un code de conduite afin de soutenir des relations équitables entre les acheteurs et les vendeurs. Le code de conduite est une solution efficace, rentable et transparente en cas de suspicion de pratiques commerciales déloyales. Ce système volontaire a été mis en place afin de soutenir les entreprises de la chaîne alimentaire.

En 2021, nous nous sommes principalement concentrés sur la transposition de la nouvelle directive européenne UTP (Unfair Trading Practices, pratiques commerciales déloyales) dans le droit belge. L'impact de cette directive sur le code de conduite a également été abordé. Par ailleurs, les différents groupes de travail de la concertation de la chaîne se sont réunis régulièrement (Porcs, Bovins, Bien-être, Durabilité, etc.).

Ovocom

BFA est à l'origine de la création d'OVOCOM (2001), la plateforme de concertation pour les fédérations professionnelles, dont les membres sont actifs dans la filière de l'alimentation animale. OVOCOM gère le guide d'autocontrôle des aliments pour animaux (G-001) et le standard Feed Chain Alliance (FCA). BFA occupe la vice-présidence d'OVOCOM.

OVOCOM élabore actuellement une formation à propos de l'échantillonnage, avec l'aide de BFA.

Belplume

Les différents intervenants de la filière des poulets de chair ont mis sur pied [l'asbl Belplume](#) en 2002, ce qui a permis de créer un système de gestion intégrale de la qualité pour les poulets de chair. Les éleveurs de poules reproductrices et de poules pondeuses, ainsi que les exploitations de multiplication, peuvent également s'affilier à Belplume depuis fin 2009. BFA a rejoint ce système de qualité au nom du secteur des aliments composés en participant au Conseil d'administration, à l'Assemblée générale et à la Commission consultative.

Belplume participe au Registre AB depuis 2017. Les éleveurs avicoles, les vétérinaires et les accoueurs peuvent utiliser le [Registre AB](#) depuis juillet 2017, et les données relatives aux antibiotiques sont rassemblées par lot. Les premiers rapports de Belplume relatifs aux antibiotiques ont été envoyés en 2019. Depuis début 2020, nous travaillons également sur une [politique pour les gros consommateurs](#) au sein de Belplume.

SALV

Le Conseil consultatif stratégique pour l'agriculture et la pêche (SALV) est un organe consultatif pour le gouvernement flamand et le parlement flamand. BFA est membre du SALV. Les avis donnés par le SALV concernent la nouvelle réglementation relative à l'agriculture et à la pêche, au sens large du terme. Les avis sont rédigés lors de réunions des groupes de travail des parties prenantes.

En 2021, le SALV a attiré l'attention sur l'environnement et le climat, où les effets sur l'air et l'eau ont été pris en compte dans divers avis. Des avis sur l'agriculture biologique et la santé des plantes ont également été publiés. Au total, 21 avis ont été rédigés en 2021. En outre, des travaux ont également été menés sur une base volontaire au sein de groupes de travail sur les documents de connaissance sur l'adaptation au climat. Ces documents examinent les possibilités et les défis pour le secteur agricole et horticole de s'adapter aux conditions climatiques changeantes.

VEPEK

VEPEK, la fédération regroupant le secteur des volailles, des œufs et des lapins, est une organisation interprofessionnelle pour la filière avicole, dont BFA est également membre. Cette organisation s'occupe d'importants dossiers, comme le bien-être animal (notamment le plan d'action pour le transport des volailles vivantes), les salmonelles dans la filière avicole, la communication de crise lors d'épidémies de certaines maladies, etc.

Belpork

Depuis sa création en 2000, Belpork intervient en tant qu'organisation interprofessionnelle au niveau national. L'association a pour objectif de promouvoir l'image et la consommation de viande de porc belge de manière durable, via la gestion de systèmes de qualité et d'une gestion intégrale de la chaîne. BFA siège depuis plusieurs années au sein du Conseil d'administration de Belpork et est étroitement impliquée dans les différents dossiers en cours.

Belpork est propriétaire et gestionnaire des labels de qualité [BePork](#) (viande porcine fraîche) et [Meesterlyck](#) (jambon cuit et jambon séché), mais aussi co-proprétaire du système de suivi des antibiotiques, le [Registre AB](#).

Belpork s'investit également dans différents dossiers tels que le [bien-être animal](#), le [plan sanitaire d'exploitation](#), la réduction de [l'utilisation d'antibiotiques dans le secteur porcin](#) et joue un important rôle de pionnier dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la qualité, de la durabilité et de la traçabilité.

Au niveau international, Belpork contribue à l'ouverture des marchés d'exportation en concluant des accords. Ainsi, BePork est reconnu en tant que système équivalent par la Qualität und Sicherheit GmbH (QS), l'organisation dont le label de qualité portant le même nom est un pionnier en Allemagne. Cet accord permet d'exporter des produits de la Belgique vers l'Allemagne.

AMCRA

L'AMCRA a été créée en 2012 par BFA, les organisations agricoles, le secteur pharmaceutique, les vétérinaires, les autorités et les scientifiques. Ce centre de connaissances vise à instaurer une politique durable en matière d'antibiotiques chez les animaux afin de maîtriser l'antibiorésistance, que ce soit pour les hommes ou les animaux. L'AMCRA a fait énormément de choses depuis sa création. BFA participe aux dossiers en cours au sein du Conseil d'administration.

Outre les différents [avis](#) formulés à propos de la réduction de l'utilisation d'antibiotiques, l'AMCRA a également mis en place des [campagnes de sensibilisation](#). L'unité scientifique de l'AMCRA joue également un rôle important dans les [analyses](#), qu'elles soient effectuées pour les autorités ou pour le secteur.

Les membres de l'AMCRA ont rédigé en 2014 le [plan Vision 2020](#). Ce plan comprenait 10 objectifs et points d'action, et fixait 3 objectifs concrets (en prenant l'année 2011 comme année de référence).

1. 50 % d'antibiotiques en moins d'ici à 2020
2. 75 % d'antibiotiques critiques en moins d'ici à 2020
3. 50 % d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques en moins d'ici à 2017

Les chiffres [belges](#) et [européens](#) donnent un bon aperçu des réalisations ces dernières années. Il ne fallait toutefois pas s'arrêter en si bon chemin ! L'AMCRA a donc rédigé un [plan Vision 2024](#) afin de fixer des objectifs encore plus complets après 2020 également.

2021 en 12 mois

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Janvier

BFA déménage !

[Retour à la phase 1 \(niveau basique\) pour le protocole de biosécurité de BFA dans le cadre de la peste porcine africaine](#)

BFA discute du label sur le bien-être animal avec le ministre Ben Weyts

Dossiers d'enregistrement en Chine : BFA compare les dossiers européens et nationaux

[Grippe aviaire : un foyer a été constaté à Deerlijk](#)

Février

Réunions des membres de BFA en 3 sessions virtuelles

[La ministre Hilde Crevits lance la stratégie relative aux protéines en partenariat avec BFA](#)

[BFA co-signataire de la nouvelle convention sur les antibiotiques](#)

[Publication des nouvelles directives d'approvisionnement en soja de la FEAC](#)

Volet supplémentaire pour le plan d'échantillonnage Export suite au nouveau certificat pour le Kazakhstan

Mars

[BFA co-préside la nouvelle Task Force « Green labelling » de la FEFAC](#)

[BFA participe à l'initiative « Vlaanderen Circulair »](#)

[BFA prend position dans le dossier de l'azote](#)

[BFA présidera le groupe de travail « Durabilité » de la concertation de la chaîne](#)

[Fonds d'intervention Salmonelles : la prime passe à 0,50 EUR par 1 000 poussins à partir du 01/03/2021](#)

[Le desserrage des volailles est à nouveau autorisé moyennant autorisation](#)

Exportations : formation sur la législation russe relative aux OGM

BFA explique son fonctionnement au ministre Jan Jambon

BFA et la FEBEV discutent avec la VOKA du dossier sur l'azote

BFA discute de la rentabilité des élevages porcins avec le cabinet de la ministre Hilde Crevits

Avril

GT Explosion de poussière :
mise à jour du guide GEX

[Le nouveau foyer de grippe aviaire chez un commerçant à Waregem prolonge de nouveau les mesures liées à la grippe aviaire](#)

[La Task Force sur les aliments médicamenteux pour animaux discute des différents dossiers liés aux antibiotiques](#)

[BFA participe à une enquête sur des aliments sans soja pour porcs et pour volailles](#)

[BFA et l'AFSCA signent une nouvelle convention relative aux aliments médicamenteux pour animaux](#)

Le gouvernement flamand débloque un million d'euros pour réduire les émissions non énergétiques des bovins

[Le secteur belge de l'alimentation animale en route pour 100 % de soja durable](#)

Le ministre Ben Weyts reçoit le secteur dans le cadre du label pour le bien-être animal

[BFA signe la stratégie flamande relative aux denrées alimentaires](#)

Mai

[La ministre Zuhair Demir présente un règlement provisoire pour l'azote](#)

Le ministre Willy Borsus signe la charte de durabilité de BFA

[Publication du nouveau manuel pour la sécurité au travail](#)

[BFA et le département Agriculture et Pêche : 10 belles années de collaboration pour le plan d'action Sources alternatives de protéines](#)

[L'Agence Nature et Forêts publie des directives pour l'interprétation d'une évaluation adéquate](#)

[Réduction de 74 % des aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques en 2021](#)

[Publication de l'avis de l'EFSA sur le risque de propagation de la PPA par le biais des aliments pour animaux](#)

Vigilance accrue pour l'aflatoxine dans le maïs français

BFA discute de la charte de durabilité avec la députée flamande Emmily Talpe

Juin

BFA organise le webinaire
« Calculez l'impact
environnemental des aliments »

[Les certificats de soja durable de BFA répondent au benchmark des directives d'approvisionnement en soja de la FEEDAC](#)

[Publication des chiffres clés du secteur belge de l'alimentation animale : le rapport annuel statistique de BFA sous une nouvelle forme](#)

[Le secteur belge de l'alimentation animale progresse en 2020 et met l'accent sur la durabilité](#)

[La Belgique toujours dans le top 3 des achats de certificats de soja durable en 2019](#)

[Sécurité alimentaire et analyses dans le nouveau système informatique : BFA organise des formations](#)

Juillet

BFA présente son approche pour réduire les émissions de méthane à la Commission européenne

[Publication de la Fact Sheet sur les salmonelles](#)

[Lancement du nouveau protocole de BFA pour la biosécurité](#)

Août

[Point de vue commun des partenaires de la chaîne sur le dossier de l'azote](#)

La nouvelle version de la circulaire relative aux flux valorisés dans l'alimentation animale clarifie toutes les incertitudes concernant l'achat de produits alimentaires

Monitoring pré-récolte DON dans le blé d'hiver belge

Point de vue de BFA concernant les garanties OGM pour les exportations vers la Russie

Septembre

BFA coordonne avec l'AFSCA l'audit du secteur belge de l'alimentation animale par la Russie

[Système d'alerte précoce : attention aux mycotoxines dans la récolte de céréales 2021 \(monitoring post-récolte\) / Baisse de la qualité de la récolte des céréales en raison des mauvaises conditions climatiques](#)

[L'Assemblée générale publique de BFA a rencontré un franc succès](#)

[Le secteur belge de l'alimentation animale fait part de son inquiétude concernant la crise qui touche l'élevage porcin](#)

[Le secteur de l'alimentation animale participe à l'agriculture circulaire, même en ces temps difficiles](#)

[BFA participe à l'organisation du 5e congrès des jeunes : « International vs national : l'avenir du secteur de l'alimentation animale »](#)

Formation sur la sécurité au travail

Facteurs de transformation et résidus de pesticides : un peu de clarté !

[La ministre Hilde Crevits rassemble les partenaires de la chaîne autour de la crise qui touche l'élevage porcin](#)

Octobre

[Le label de Belpork pour le bien-être animal prend forme](#)

[Attention aux mycotoxines dans la récolte de céréales 2021](#)

Crise dans le secteur porcin : la filière prend des initiatives

Le groupe de travail Exportation de BFA met l'accent sur le Royaume-Uni et la Russie

Arrêt de la convention Zinc à partir de 2022

La Russie interdit toutes les importations d'aliments belges pour animaux

[BFA participe à la création d'une organisation sectorielle pour le secteur porcin : Pork.be](#)

BFA informe le cabinet de la ministre Hilde Crevits sur l'impact socio-économique du dossier PAS sur le secteur de l'alimentation animale

BFA discute de sa charte de durabilité avec le cabinet du ministre David Clarinval

Novembre

La Russie autorise progressivement l'importation d'additifs d'entreprises belges

L'utilisation de colorants à base d'oxyde de zinc dans les appâts pour poissons est tolérée à titre provisoire

Obligation de confinement en Belgique et mesures supplémentaires pour le desserrage

Nouveau cahier des charges de Belplume pour les poules pondeuses

Tous les membres de BFA ont reçu pour la première fois un rapport individuel sur les co-produits

Mesures supplémentaires contre la grippe aviaire en Belgique suite au cas constaté près de la frontière française

Formations au nouvel outil informatique pour le plan d'échantillonnage sectoriel

La Russie donne le feu vert aux exploitations belges d'aliments pour animaux qui ont été auditées

BFA tire la sonnette d'alarme concernant les prix des matières premières

Émission spéciale consacrée aux aliments pour animaux sur PlattelandsTV

Le WWF et BFA échangent leurs points de vue concernant le soja et la déforestation

Décembre

[BFA, la CBL et la FEBEV soutiennent les manifestations des agriculteurs](#)

[Webinaire CVB : lancement d'une plateforme de calcul, qui permet d'utiliser les règles de calcul de CVB dans un logiciel d'optimisation](#)

[Fonds d'intervention Salmonelles : la prime passe à 2,50 EUR par 1 000 poussins à partir du 01/01/2022](#)

BFA fait part de la problématique du transport au ministre David Clarinval

BFA explique les points d'action pour les dossiers actuels à Groen

[Faible teneur en mycotoxines dans la récolte de maïs 2021](#)

[Premiers cas de grippe aviaire en Belgique chez des éleveurs avicoles commerciaux](#)

[BFA peaufine les modifications apportées à l'application Medicated Feed. Lancement en janvier 2022 !](#)

Les autorités et le secteur discutent d'un soutien financier pour la réduction des émissions de méthane via les aliments pour animaux en 2022

[Création de l'organisation sectorielle Pork.be](#)

Administration, équipe, groupes de travail et task forces

BFA - Organe d'administration		BFA - Le Bureau	
Nom	Entreprise	Nom	Entreprise
Olivier Algoet	Kinlys group	Stephan d'Aussy	Voeders d'Aussy
Frederic Boone	Versele-Laga	Katrien D'hooghe	BFA
Jean-Marc Bourguignon	Scam	Frank Decadt	Voeders Decadt
Stephan d'Aussy	Voeders d'Aussy	Stefaan Lambrechts	Danis
Philippe Debaillie	Voeders Debaillie	Erik Timmermans	INVE België
Frank Decadt	Voeders Decadt	Dirk Van Thielen	Arvesta
Jan Degrave	Voeders Degrave	Rik Vandeputte	Leievoeders
Dirk De Baets	Voeders Depre		
Jan Druyts	Nukamel		
Dominiek Dumoulin	United Petfood Producers		
Wouter Grymonprez	Voeders Ostyn		
Stephanie Huys	Voeders Huys		
Bruno Jacobs	Lambers-Seghers		
Stefaan Lambrecht	Danis		
Guy Seuryneck	Voeders Seuryneck		
Tiny Stoop	Voeders Biervliet		
Tom Timmerman	ForFarmers		
Erik Timmermans	INVE België		
Jan Van Aelten	Belcofeed		
Wim Van den Heuvel	Quartes NV		
Alex Van Mallegem	Franson		
Thomas Vanden Avenne	Vanden Avenne-Ooigem		
Rik Vandeputte	Leievoeders		
Dirk Van Thielen	Président - Arvesta		
Eric Walin	SCAR		

Administration, équipe, groupes de travail et task forces

Equipe BFA

Nom	Function
Sylvie Bussers	Office Management & Communication Assistant
Katrien D'hooghe	Managing Director
Annick De Smedt	Executive Assistant
Karen Kerckhofs	Conseillère Sécurité alimentaire, Qualité et Gestion de crise
Evelien Mortaignie	Conseillère Sécurité alimentaire, Qualité et Gestion de crise
Eva Tyteca	Conseillère Agroéconomie
Griet Van Asschot	Collaboratrice Sécurité alimentaire & Analyses
Laurien Van Heupen	Conseillère Santé animale et Qualité
Thierry Van Noppen	Responsable Communication
Elien Van Stichel	Conseillère Exportation & Politique alimentation animale
Liesbeth Verheyen	Conseillère Durabilité, Environnement & Climat

BFA - Groupes de travail & Task Forces

Groupe de travail	Task Force
Durabilité & Climat	Émissions entériques, Sécurité au travail, Empreinte carbone, Énergie
Lisier & Minéraux	
Sécurité alimentaire et Qualité	
Santé animale	Aliments médicamenteux
Fonds d'Intervention Salmonelles	
Fabricants de prémélanges	Notification Centre Antipoisons
Nutritionnistes	
Exportation	
Communication	
Environnement	



BFA vzw/ASBL
 Gasthuisstraat 29 Rue de l'Hôpital
 1000 Brussel - Bruxelles
 T +32 (02) 512 09 55
info@bfa.be • www.bfa.be



Réduire les émissions de méthane

Le secteur agroalimentaire, en collaboration avec le gouvernement flamand, s'engage à réduire les émissions de méthane du bétail de 26 % d'ici 2030 et ce, par rapport à 2016. Le secteur belge de l'alimentation animale atteindra la moitié de ce chiffre (13 %) d'ici 2025 grâce à des mesures spécifiques en matière d'alimentation animale.



Produire de manière plus efficace sur le plan énergétique

En 2021, 2025 et 2029, BFA étudiera la consommation d'énergie des fabricants d'aliments pour animaux. Sur la base des résultats de ces études, BFA créera de meilleures pratiques en matière d'économies d'énergie qui seront communiquées à l'industrie de l'alimentation animale.



Une utilisation plus efficace des protéines

BFA indique la contribution nette de l'élevage belge à l'apport de protéines aux humains.



Soja durable

D'ici 2030, tout le soja utilisé par les fabricants belges d'aliments pour animaux (60% en 2022 et 75% en 2025) répondra aux directives de la FEAC sur l'approvisionnement en soja et aux critères de la FEAC en matière de déforestation.



Moins d'émissions d'azote et de phosphore

Les membres de BFA continuent à réduire les émissions d'azote (N) et de phosphore (P_2O_5) dans la nature. Ils y parviennent en produisant au moins 3 millions de tonnes d'aliments pour porcs et volailles par an, conformément à la convention sur les aliments pauvres en nutriments. L'accord avec le gouvernement flamand limite la quantité de N et de P_2O_5 dans les aliments pour animaux.



Stimuler l'économie circulaire

D'ici 2030, 50 % des matières premières utilisées dans l'industrie belge de l'alimentation animale proviendront des sous-produits de l'industrie alimentaire et des biocarburants. Chaque membre de BFA reçoit chaque année un aperçu de son utilisation de sous-produits par rapport à la moyenne du secteur.



Réduire l'empreinte écologique

D'ici 2022, BFA offrira à ses membres une formation sur la réalisation d'analyses du cycle de vie (LCA). Ceci permettra d'évaluer l'impact des matières premières et d'améliorer l'approche de réduction de notre empreinte écologique.



Réduire les agents pathogènes chez la volaille et les porcs

Tous les membres de BFA mettront en oeuvre le protocole de biosécurité évalué annuellement pour la volaille et les porcs d'ici 2021. BFA élabore une brochure destinée à tous les collaborateurs de l'industrie de l'alimentation animale, des chauffeurs aux représentants.



Production de viande avec moins d'aliments

La conversion alimentaire (standardisée) (= quantité d'aliments concentrés par kg de production de viande) des porcs et des volailles s'améliorera de 10 % d'ici 2028 par rapport à 2018.



Réduire le nombre d'accidents du travail

BFA mettra à jour le manuel de sécurité au travail (2021) et organisera des formations pour ses membres. D'ici 2022, BFA développera un système de contrôle pour suivre le nombre d'accidents du travail. D'ici 2030, nous voulons réduire le nombre d'accidents du travail dans notre secteur de 10 % par rapport à 2022.



Renouveler le plan d'action sur les sources de protéines alternatives

BFA et le gouvernement flamand renouvelleront ensemble le plan d'action sur les sources de protéines alternatives d'ici 2021. Le secteur de l'alimentation animale s'efforce de réduire les importations de soja en provenance de pays non européens et de diversifier l'utilisation des sources de protéines alternatives.



0 % d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux

D'ici 2030, les membres de BFA veulent arriver à produire des aliments pour animaux avec 0% d'antibiotiques, avec une réduction de 65 % d'ici 2022 et de 75 % d'ici 2024. Dans chaque cas par rapport à l'année de référence 2011.